République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2014

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS
Procurations :	Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER
Excusés :	M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL
Absents :	Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Sur le rapport du Président,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1081 le 16/12/2014 Publication le Notification le 16 DEC. 2014 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20141215-lmc169997-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC Louis VILLARET

Vu pour être annexé à la délibération n° 1081

Conseil communautaire du 15 décembre 2014

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
34150 GIGNAC

Le Président

Louis VILLARET

RAPPORT 1 - 2 *Rapporteur : M. Louis VILLARET*	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
TABLEAU DES EFFECTIFS	
ADOPTION DES MODIFICATIONS.	

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre le déroulement de carrière des agents de l'établissement, la réorganisation du multi-accueil 'Les Pitchounets' ainsi que la coordination petite enfance, nous vous proposons de redéfinir les emplois permanents de la communauté de communes au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadre d'emplois de référence et de créer les emplois suivants :

Filière culturelle :

- 1 poste d'Assistant de l'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet

Filière médico-sociale :

- 2 postes d'Educateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps non complet 22/35

Filière animation :

- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet 27/35
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet 33/35

Filière sportive :

- 1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe à temps complet

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la communauté de communes ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Attaché	1	30/35	
Rédacteur principal de 2ème classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	5	35 h	

Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1ère classe	8	35 h	
Adjoint administratif de 2ème classe	15	35 h	
Adjoint administratif de 2ème classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1ère classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2ème classe	3	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1ère classe	6	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2ème classe	19	35 h	
Adjoint technique de 1ère classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2ème classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2ème classe	1	30/35	
Adjoint technique de 2ème classe	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2°classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1	35 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	12.5/20	

Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	9/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	5.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	4.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	3.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	17/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	6.5/20	
Médecin de 2ème classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Infirmière	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX
Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	7	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	5	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	7	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1	31.5/35	

Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	3	22/35	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1	17/35	
ATSEM 1ère classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2ème classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation de 2ème classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	33	
Adjoint d'animation de 2ème classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2ème classe	7	30/35	
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	27	
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	25	
ETAPS principal de 2ème classe	1	35	ETAPS

Je propose donc à l'Assemblée :
- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.